

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES FLEURET

SAISON 2023-2024

CRIMES CRIMES CRIMES
ESCRIME ESCRIME ESCRIME
ESCRIME ESCRIME ESCRIME

SOMMAIRE

1. CHALLENGE DE FRANCE M13	3
1.1. ÉPREUVE INDIVIDUELLE.....	3
1.2. ÉPREUVE PAR EQUIPES MIXTES.....	3
2. HORIZON H2032 – FETE DES JEUNES M15.....	4
2.1. ÉPREUVES INDIVIDUELLES	4
2.2. ÉPREUVES PAR EQUIPES.....	6
3. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES M17/M20	8
3.1. ÉPREUVES NATIONALES DAMES M17	8
3.2. ÉPREUVES NATIONALES HOMMES M17	8
3.3. ÉPREUVES NATIONALES DAMES M20.....	9
3.4. ÉPREUVES NATIONALES HOMMES M20.....	9
4. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES M17/M20	9
4.1. ½ FINALE PAR EQUIPES DAMES M17/M20.....	10
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES M17/M20.....	10
5.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES M17/M20 N1.....	10
5.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES M17/M20 N2.....	10
5.3. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES M17/M20 N2.....	10
5.4. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES M17/M20 N3.....	11
5.5. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES M17/M20	11
6. ÉPREUVES NATIONALES DAMES ET HOMMES SENIORS	13
6.1. FLEURET DAMES SENIORS	13
6.2. FLEURET HOMMES SENIORS	13
7. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES SENIORS.....	14
7.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES N1	14
7.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES N2	14
7.3. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES N2	14
7.4. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES N3	15
7.5. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES HOMMES N1/N2 ET DAMES N1	15
7.6. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES DAMES N2	15
7.7. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES HOMMES N3	15
8. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23	16
9. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES VETERANS	17
9.1. ÉPREUVES DU NATIONALES FLEURET DAMES	17
9.2. ÉPREUVES DU NATIONALES FLEURET HOMMES	17
10. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES VETERANS.....	18
11. CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITERIUMS NATIONAUX VETERANS.....	18
11.1. ÉPREUVES INDIVIDUELLES DAMES ET HOMMES	18
11.2. CRITERIUM NATIONAL PAR EQUIPES DAMES	18
11.3. CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES HOMMES.....	18

1. CHALLENGE DE FRANCE M13

1.1. Épreuve individuelle

Cette épreuve se déroule dans les 6 zones sportives (Nord, Ouest, Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Île-de-France), et dans les zones non-métropolitaines. Elles sont ouvertes à tous les licenciés de la zone, en fonction des conditions de participation des comités régionaux qui composent les zones.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

1.2. Épreuve par équipes mixtes

Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et comités régionaux.

- Formule

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

Chaque rencontre se déroule en 8 relais, au cours desquels chaque tireur rencontre les 2 tireurs du même sexe de l'équipe adverse.

Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

On tire au sort l'ordre des matchs, haut ou bas, ainsi que le genre qui termine la rencontre :

Équipe 1				Équipe 2				
1 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				5 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
2/ Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				6/ Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
3/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				7/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
4/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				8/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
Remplaçante : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				Remplaçante : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
Remplaçant : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				Remplaçant : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx				
HAUT	1	3	2	4	1	3	2	4
BAS	5	7	6	8	6	8	5	7

- Remplacements

Le capitaine d'équipe peut procéder à un remplacement par sexe une fois par rencontre, les remplacements suivent la même règle que pour les relais par équipes.

- Formule

Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

2. HORIZON H2032 – FETE DES JEUNES M15

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière Horizon H2032 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

2.1. **Épreuves individuelles**

- Engagements

- Pour les 8^{es} et les ¼ de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, dans les conditions prévues par les comités régionaux.
- Pour les épreuves de ½ finales, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, dans les conditions définies dans les *Règles communes aux trois armes* (art. 5.4).

2.1.1. **8es de finale**

Les 8^{es} de finale se disputent par comité régional, sauf pour l'Île-de-France, qui est divisée en 3 territoires :

- Île-de-France Est : Seine et Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val de Marne (94),
- Île-de-France Ouest : Essonne (91), Yvelines (78), Val d'Oise (95), Hauts-de-Seine (92),
- Île-de-France Paris : Paris (75).

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du comité régional (sauf Île-de-France).

- Formule

Les formules sont définies par les comités régionaux.

2.1.2. **¼ de finale de la Fête des Jeunes**

Les ¼ de finale se disputent par zone sportive :

- Nord
- Est
- Ouest
- Sud-Est
- Sud-Ouest
- Île-de-France
- Antilles-Guyane
- La Réunion
- Nouvelle-Calédonie

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des comités régionaux qui composent les zones, sous réserve des conditions de participation définies par ces comités régionaux.

- Formule

Les formules sont définies par les comités régionaux qui composent les zones.

2.1.3. **½ finale de la Fête des Jeunes**

La ½ finale de la Fête des Jeunes se dispute à l'échelon national.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

- Mode de sélection

Chaque comité régional peut engager un nombre de tireurs selon les quotas communiqués à la suite des épreuves de 8^{es} de finales :

- 4 tireurs par comité régional ultramarin (20),

- 26 représentants des comités régionaux métropolitains répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Région Sud	2
Corse	1				

- 210 tireurs repartis par quotas entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 210 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

2.1.4. Fête des Jeunes

- Mode de sélection

Les qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors comités régionaux ultramarins),
- 4 représentants par comité régional ultramarin (20),
- 26 représentants par comité régional métropolitain répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Région sud	2
Corse	1				

- 26 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8es de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8es de finale de la FDJ en métropole}} \times 26 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes individuelle

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas individuel pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après la ½ finale de la Fête des Jeunes.

Ces places seront redistribuées dans l'ordre du classement national.

2.2. Épreuves par équipes

- Mode de sélection

32 équipes par arme, selon la répartition suivante :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Guadeloupe	1	Normandie	2
Bourgogne-Franche-Comté	2	Guyane	1	Nouvelle-Aquitaine	3
Bretagne	1	Hauts-de-France	2	Nouvelle-Calédonie	1
Centre-Val de Loire	1	Ile de France	3	Occitanie	2
Corse	1	La Réunion	1	Pays de la Loire	1
Grand Est	3	Martinique	1	Région Sud	2
1 équipe pour le comité régional ayant remporté l'épreuve de N1 la saison précédente.					

- Formule

- Tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional pour le premier tour,
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 8,
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 8,
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - o Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial,
 - o Les équipes ayant perdu rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B,
 - o Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial,
 - o Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes,
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclarée vainqueur.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes par équipes

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas par équipes pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après la ½ finale de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes, les places seront redistribuées selon les critères suivants :

- On retirera des classements mis à jour après l'épreuve nationale les X tireurs les mieux classés de chaque comité régional, X correspondant au quota par équipes attribué au comité régional multiplié par 4,
- On établira un classement des équipes de comité régional en constituant des équipes de 3 tireurs (les mieux classés de 1 à 3, puis de 4 à 6 etc.),
- Ce classement sera utilisé pour repêcher des équipes, afin de compléter le tableau, dans la limite d'une équipe par comité régional.

- Arbitrage

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux métropolitains auront à fournir le nombre d'arbitres indiqué sur le tableau des arbitres présenté ci-dessous.

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	7	Grand Est	7	Nouvelle-Aquitaine	7
Bourgogne-Franche-Comté	5	Hauts-de-France	5	Occitanie	5
Bretagne	3	Île-de-France	7	Pays de la Loire	3
Centre-Val de Loire	3	Normandie	5	Région sud	5
Corse	1				

La CNA convoquera également un nombre d'arbitres permettant de compléter cette liste. Pour le niveau requis, se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur. Les modalités de prise en charge sont définies dans le règlement financier.

3. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES M17/M20

- Le calendrier M17 et M20 s'articule autour de 3 épreuves individuelles,
- Au fleuret dames M17 et M20, les épreuves se déroulent sur une journée ou une journée et demi, en fonction du nombre de tireuses engagées,
- Au fleuret hommes, les épreuves nationales se déroulent sur une journée et demi,
- Les épreuves se déroulant sur une journée et demi comprennent une épreuve qualificative se déroulant la veille de l'épreuve nationale.
 - Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés et 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, hommes et dames confondus, sur l'épreuve qualificative et l'épreuve nationale.

3.1. Épreuves nationales dames M17

Si 77 tireuses ou moins sont inscrites, l'épreuve nationale ne sera pas précédée d'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve qualificative
 - 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminées,
 - 13 tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 77 tireuses,
 - Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireuses.
- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

77 tireuses réparties comme suit :

- Les 13 tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 64 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
 - Formule de l'épreuve nationale
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, 64 qualifiées pour le tableau d'élimination directe,
- Tableau d'élimination directe avec repêchage jusqu'au tableau de 32,
- Tableau d'élimination directe de 32, sans tirage de la 3ème place,
- Une tireuse issue de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classée à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

3.2. Épreuves nationales hommes M17

- Formule de l'épreuve qualificative
 - 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminés,
 - 34 tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 98 tireurs,
 - Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.
- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

98 tireurs répartis comme suit :

- Les 34 tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
 - Formule de l'épreuve nationale
- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, 88 tireurs qualifiés pour le tableau,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage,
- Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

3.3. Épreuves nationales dames M20

- Si 77 tireuses ou moins sont inscrites, l'épreuve nationale ne sera pas précédée d'une épreuve qualificative.
 - Formule de l'épreuve qualificative
- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminées,
- 17 tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 49 tireuses,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireuses.
 - Mode de sélection pour l'épreuve nationale

49 tireuses réparties comme suit :

- Les 17 tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 32 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
 - Formule de l'épreuve nationale (si plus de 77 tireuses engagées)
- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, 42 qualifiées pour le tableau d'élimination directe,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage,
- Une tireuse issue de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classée à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.
 - Formule de l'épreuve nationale (si 77 tireuses engagées ou moins)
- 2 tours de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional pour le premier tour, sans éliminée,
- Classement sur les deux tours,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage.

3.4. Épreuves nationales hommes M20

- Formule de l'épreuve qualificative
- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 30% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 98 tireurs,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.
 - Mode de sélection pour l'épreuve nationale

98 tireurs répartis comme suit :

- Les tireurs classés dans les 64 premiers du classement FIE,
- Les 8 premiers tireurs du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes), à partir de la 2^{ème} Épreuve nationale,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
 - Formule de l'épreuve nationale
- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, avec 88 qualifiés,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage,
- Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

4. ÉPREUVES NATIONALES PAR ÉQUIPES M17/M20

La saison sportive par équipes M17 et M20, dames et hommes, s'articule autour de :

- La ½ finale, ouverte aux équipes de clubs et aux EIC, dans la limite de 3 équipes engagées par club,
- Les championnats de France N1, N2 et N3,
- Les comités régionaux ultramarins pourront constituer une, ou des équipes dites « équipes ultramarines ».

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, hommes et dames confondus.

4.1. ½ finale par équipes dames M17/M20

- Formule

Tableau d'élimination directe avec tirage au sort par groupes de 2 équipes, avec toutes les places tirées.

4.2. ½ finale par équipes hommes M17/M20

- Formule

- Tour de poules à 4 ou 3, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3ème place, avec matchs de classements à partir du tableau de 16.

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES M17/M20

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.2. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N2

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.3. Championnats de France individuels dames M17/M20 N2

- Mode de sélection

Jusqu'à 64 tireuses, réparties de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas,
- 34 tireuses sélectionnées par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminées,

- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.4. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 84 tireurs, répartis de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas,
 - 54 tireurs sélectionnés par quotas régionaux,
 - 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.
- Formule
- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminés,
 - Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.5. Championnats de France par équipes M17/M20

5.5.1. Finale des championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2

- Mode de sélection

Les équipes classées de 1 à 8 de la ½ finale par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

- Classement initial

Les équipes sont classées en fonction classement à l'issue de la ½ finale.

La composition des équipes pourra être différente de celle de la ½ finale des championnats de France.

- Formule

- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3e place,
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

5.5.2. Championnats de France par équipes dames M17/M20 N3

- Mode de sélection

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la ½ finale par équipes,
- Épreuve ouverte, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

- Classement initial

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes sont classées de 1 à 4 dans le tableau d'élimination directe,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les Règles communes aux 3 armes.

- Formule

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

5.5.3. Championnats de France par équipes hommes M17/M20 N3

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de la ½ finale par équipes,
- 1 équipe par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional d'Île-de-France), soit 14 quotas,
- 10 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Classement initial

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes sont classées de 1 à 4,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les Règles communes aux 3 armes,
- La composition des équipes pourra être différente de celle de la ½ finale des championnats de France.
 - Formule

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

6. ÉPREUVES NATIONALES DAMES ET HOMMES SENIORS

Le calendrier senior s'articule autour de 5 épreuves individuelles.

- Arbitrage

Le fonctionnement de l'arbitrage pour la catégorie seniors sera communiqué au début de la saison 2023-2024

6.1. Fleuret dames seniors

Les épreuves se déroulent sur une journée et demi, avec un nombre de qualifiées différent, selon si l'épreuve se déroule en Île-de-France, ou en province.

Formule pour les épreuves se déroulant en Île-de-France :

- Formule de l'épreuve qualificative
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, le nombre d'éliminées est égal au nombre de poules,
- X tireuses qualifiées à l'issue des poules, pour atteindre 63 tireuses pour l'épreuve nationale,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireuses.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

63 tireuses réparties comme suit :

- Les tireuses classées dans les 64 premières du classement FIE,
- Les 16 premières tireuses du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 32 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, 54 qualifiées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

Formule pour les épreuves se déroulant en province :

- Formule de l'épreuve qualificative
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, le nombre d'éliminées est égal au nombre de poules,
- X tireuses qualifiées à l'issue des poules, pour atteindre 49 tireuses pour l'épreuve nationale,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 16 tireuses.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

49 tireuses réparties comme suit :

- Les tireuses classées dans les 64 premières du classement FIE,
- Les 16 premières tireuses du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 16 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par club et par comité régional, 42 qualifiées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage,
- Une tireuse issue de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classée à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

6.2. Fleuret hommes seniors

Toutes les épreuves nationales sont précédées d'une épreuve qualificative. Formule de l'épreuve qualificative

- Tour de poules de 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, avec 5 à 30% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés à l'issue des poules, pour atteindre 84 tireurs pour l'épreuve nationale,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

84 tireurs répartis comme suit :

- Les tireurs classés aux 64 premières places du classement FIE,
- Les 32 premiers tireurs du classement FFE (voir Règles communes aux 3 armes),
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative,
- Les 32 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules de 7, avec décalage par club et par comité régional, 72 qualifiés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage,
- Un tireur issu de l'épreuve qualificative qui abandonnerait pendant le tour de poules sera classé à la dernière place du classement de l'épreuve nationale.

7. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES SENIORS

7.1. Championnats de France individuels dames et hommes N1

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve nationale de la catégorie concernée,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

7.2. Championnats de France individuels hommes N2

- Mode de sélection

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N1,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

7.3. Championnats de France individuels dames N2

- Mode de sélection

Jusqu'à 84 tireuses, réparties comme suit :

- Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France, non qualifiées en N1,
- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas,
- 34 tireuses qualifiées par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireuses issues des comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

7.4. Championnats de France individuels hommes N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 128 tireurs, répartis comme suit :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N2,
- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas,
- 66 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireurs issus des comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

7.5. Championnats de France par équipes hommes N1/N2 et dames N1

- Effectifs

Nationale 1 dames et hommes : 16 équipes

Nationale 2 : 16 équipes

- Montées/descentes

A l'issue de la finale des championnats de France, les 3 premières équipes du classement des épreuves de N2 et de N3, non représentées dans la division supérieure, sont promues.

Les équipes classées aux de la 14^{ème} à la 16^{ème} place à l'issue des épreuves de N1 et N2 sont rétrogradées dans la division inférieure.

- Arbitrage

A confirmer par la CNA

- Classement initial

- Selon le classement des championnats de France de la saison précédente,
- Tirage au sort par groupes de 2.

- Formule

Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées

7.6. Championnats de France par équipes dames N2

- Mode de sélection

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

- Formule

Tableau d'élimination directe avec match pour la 3^{ème}, et tableau de classement de 5 à 8.

7.7. Championnats de France par équipes hommes N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- 1 équipe par comité régional métropolitain, soit 14 équipes,
- 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

Tableau d'élimination directe avec match pour la 3^{ème}, et tableau de classement de 5 à 8.

8. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

- Mode de sélection

- Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale,
- Jusqu'à 4 wild cards, pouvant être attribuées par la DTN.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchages.

9. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES VETERANS

En fonction du nombre d'engagés, l'organisateur pourra avec l'accord du groupe de travail vétérans, adapter la formule de l'épreuve qui lui semblera la plus favorable au bon déroulement de la compétition.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

- Matches entre catégories différentes

En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, le/la tireur(se) le/la plus âgé(e) remporte le match, sur le score acquis.

9.1. **Épreuves du nationales fleuret dames**

- Formule

- Tours de poules, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminée :
 - Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont mélangées pour les tours de poules,
 - Jusqu'à 9 participantes : poule unique,
 - Entre 10 et 30 participantes : deux tours de poules à 7, 6 ou 5,
 - À partir de 31 participantes : deux tours de poules à 7 ou 6.
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.
- Il se tire par catégories séparées, sauf pour les +35 et les V4, selon leur nombre :
 - De 1 à 4 +35 : TED avec les V1,
 - De 1 à 4 V4 : TED avec les V3,
 - À partir de 5 +35 et V4, TED spécifique +35 et V4.
- À partir de 8 participantes dans une catégorie, mise en place d'un tableau B pour les perdantes du premier tour de tableau.

9.2. **Épreuves du nationales fleuret hommes**

- Formule

2 tours de poules à 7 ou 6, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé :

- 1er tour de poule : toutes catégories mélangées,
- Le classement d'entrée du tour de poule est établi selon le classement national à jour, selon le principe suivant : 1^{er} V1 1001, 2^{ème} V1 1002 ; 1^{er} V2 2002, etc. Les tireurs non classés ont un numéro de série sur le principe catégorie/999 (1999, 2999, 3999, 4999),
- 2e tour de poule : par catégorie, constituée selon les résultats du premier tour.

Cas particuliers : une catégorie comportant moins de 5 participants est reversée dans la catégorie la plus proche selon le principe suivant :

- V1 avec V2,
- V2 avec V1,
- V3/V4 avec V2.

Le tableau d'élimination directe sans repêchage (TED) est établi sur la base des résultats du deuxième tour de poules. Il se tire par catégories séparées, sauf pour les V4, selon leur nombre :

- De 1 à 4 V4 : TED avec les V3,
- À partir de 5 V4, TED spécifique V4.

10. ÉPREUVES NATIONALES PAR EQUIPES VETERANS

La formule de l'épreuve nationale par équipes sera déterminée sur place par le directoire technique, en lien avec le groupe de travail vétérans.

11. CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITERIUMS NATIONAUX VETERANS

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

- Organisation

- Afin de permettre aux tireurs de participer aux épreuves de fleuret et de sabre, les épreuves de fleuret débiteront à 14 h, et le sabre le matin,
- Dans le cas où les épreuves seraient organisées par un comité régional ultramarin, un programme adapté sera proposé par l'organisateur pour validation par la F.F.E après avis du groupe de travail vétérans.

11.1. **Épreuves individuelles dames et hommes**

- Conditions de participation

Open.

- Formule

- Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules,
- Tour de poules à 7, 6 ou 5, avec décalage par club et par comité régional, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage,
- Cas particuliers :
 - o Si un seul tireur est présent : il est titré dans son arme et sa catégorie,
 - o Si 2 tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent,
 - o De 3 à 9 participants : poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe sans repêchage.

Dans tous les cas, le titre est attribué.

11.2. **Critérium national par équipes dames**

- Conditions de participation

Épreuve ouverte, la composition des équipes est libre, en privilégiant dans un premier temps les équipes de clubs, puis les équipes régionales, puis les équipes constituées au sein de la même zone, et enfin les équipes libres.

Le Directoire Technique aura autorité pour valider la composition des équipes.

- Formule

La formule sera définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées.

11.3. **Championnat de France par équipes hommes**

- Conditions de participation

Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC.

- Classement initial

Classement d'entrée des équipes établi selon les règles décrites dans les *Règles communes aux 3 armes*,

- Formule

La formule sera définie par le Directoire Technique en fonction du nombre d'équipes engagées.